

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 novembre 2020

Présents : AUCLAIR Daniel, CLERC Jean-Philippe, FEBVRE Pascal, FORTIN Jean-Etienne, GAUTHERON Raphaël, GUERIN Arnaud, MAITRE Jean-Louis, PROST Mireille, SIMMEN Anaïs, JOBEZ Lucie, GRAPPE Pascal, ROY Colette, BERTHOUBE Aurélie

Excusées : Catherine ZANCHI, IMBERT Amandine

Secrétaire de séance : Jean-Philippe CLERC

1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Mr le Maire propose de remplacer le point 7 convention CCBHS pour utilisation de bâtiments par délibération appel d'offres accessibilité Mairie et de retirer le point 12 demande de subvention L'ordre du jour tel que présenté est accepté

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Approbation du compte-rendu du 23 octobre 2020
- 3 Relevé de décisions
- 4 Compte-rendu des réunions
- 5 Implantation pylône téléphonique
- 6 Taxe d'aménagement
- 7 Délibération appel d'offres accessibilité Mairie
- 8 Achat de matériel avec l'Association Foncière
- 9 Préparation du bulletin municipal
- 10 Travail sur les priorités communales
- 11 Point sur les travaux
- 12 Urbanisme
- 13 Questions diverses

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	13	13	0	0

2) **APPROBATION du COMPTE-RENDU DU 23 octobre 2020**

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	13	13	0	0

3) **REVUE DES DECISIONS**

4) **COMPTE RENDU DES REUNIONS**

Le contexte COVID 19 a conduit à l'annulation d'un certain nombre de réunion. Certaines ont pu se tenir sous forme de visio conférence. Globalement le travail se poursuit avec des contraintes importantes et des méthodes différentes.

La communauté de communes a été beaucoup sollicité sur la partie économique et plus particulièrement pour le soutien aux commerces qui ne pouvaient pas ouvrir. Les équipes de la CCBHS et les élus répondent aux mieux et proposent des solutions en fonction des moyens à leur disposition.

14/10/2020 : réunion culture

Point sur les diverses subventions accordées en fonction des spectacles ou manifestations réalisés.

16/11/2020 : réunion commission aménagement du territoire

Arnaud Guerin explique la préparation du budget, présente la communication sur la visite du service spanc qui débutera en décembre sur notre commune pour contrôler l'assainissement des particuliers et proposer des solutions si celui-ci n'est plus aux normes. Il souhaite rappeler qu'une réunion publique en ligne est organisée le vendredi 27 novembre 2020.

18/11/2020 : réunion voirie

Pascal Febvre explique que la commission souhaite investir dans un nouveau logiciel pour suivre les travaux sur la voirie intercommunale, ce projet coûte environ 40 000 euros.

Il présente les travaux à réaliser sur commenailles :

rue du Bief Marlot, rue de la Carrière, rue des Forges, rue de la Forêt, rue des Caillas.

Il explique qu'il faudra étudier le problème du tonnage sur certaines routes (par exemple rue du Bief Marlot). Il est rappelé que la commune dispose de 100 h auprès de l'équipe verte pour effectuer de l'entretien d'espaces verts et que l'entretien de l'envahissement des ponts et autres ouvrages sont de leur ressort.

19/11/2020 : conférence des maires

Monsieur le maire présente le dossier principal qui est la prise de compétence PLUI et les deux autres dossiers dont le pacte de gouvernance et la loi LOM (loi d'Organisation de la Mobilité).

5) IMPLANTATION PYLONE DE TELEPHONIE MOBILE

Monsieur le Maire rappelle que c'est toujours le projet d'implantation d'un pylône Free dont il s'agit et de la recherche d'une localisation qui permette une amélioration de la couverture sur la plus grande partie du village, la meilleure insertion paysagère possible et un éloignement suffisant des premières maisons.

Il rappelle également que pour la couverture et la réception émission la liaison inter pylône sera en hertzien ce qui nécessite : un pylône de 42 m, le besoin d'être sur un point haut de la commune et de ne pas être trop éloigné d'une alimentation EDF.

Tous les premiers lieux qui avaient été proposés ont été abandonnés pour se replier plutôt en direction du Villarnier. La société FREE fait une demande sur un lieu situé dans le bois communal à l'entrée de Commenailles avant la rue Sarrazin côté gauche en venant de Commenailles.

Par ailleurs Monsieur le Maire confirme que l'installation de ce pylône permettra l'installation d'autres opérateurs comme SFR et Bouygues.

Après visite sur site avec les adjoints et la personne de Free chargée de la recherche des sites il a été proposé de placer ce pylône dans le bois en face de la zone d'activité. Cette position correspondant à tous les critères exposés auparavant.

La société Free va donc continuer son étude avant de revenir vers nous pour les suites à donner à ce dossier.

Délibération N° 1/20/11/2020	Date : 20/11/2020
Vu les explications données Vu les éléments présentés	Le conseil municipal après avoir pris connaissance des différents éléments émet un avis favorable de principe sur le positionnement choisi avec la société Free pour l'implantation de son pylône.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	13	12	0	1

6) TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire explique que chaque année il est possible de modifier le taux ou les exonérations facultatives fixées par le conseil municipal concernant la taxe d'aménagement.

Les opérations d'aménagement et les constructions soumises à autorisation d'urbanisme donnent lieu au paiement d'une taxe. Celle-ci vise à doter les collectivités d'un régime de contributions regroupées et d'une taxe plus équitable, à rendement constant répondant à la satisfaction des besoins en équipements publics. Cette taxe est instaurée depuis 2010 et elle est venue en remplacement des autres taxes existantes PRE, PVR...

Mr le Maire présente les délibérations qui avaient été prises à ce sujet. Il rappelle que le taux fixé par la commune est de 1 % de la valeur par mètre carré de la surface fixée à 660 €.

Les documents ayant été remis aux conseillers lors de la dernière séance de conseil pour qu'ils puissent en prendre connaissance, il ouvre le débat et propose de répondre aux questions avant de mettre en délibération.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	13	13	0	0

Délibération N° 2/20/11/2020	Date : 20/11/2020
Vu les explications données Vu les éléments présentés	Le conseil municipal après avoir pris connaissance des différents éléments décide de ne pas changer les taux de la taxe d'aménagement

7) DELIBERATION ACCESSIBILITE MAIRIE

Mr le Maire rappelle qu'une procédure adaptée pour le marché de travaux d'accessibilité de la mairie et de l'école maternelle a été lancée et que les résultats ont été étudiés par la commission d'appel d'offres.

Mr le Maire rappelle les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment celle du 18/09/2020 approuvant l'Avant-Projet Définitif établi par le Maître d'œuvre et estimant les travaux à 56 974,60 € HT soit 70 550,00 € HT toutes dépenses confondues.

Il donne les résultats de la consultation lancée en procédure adaptée et le choix de la commission d'appel d'offres qui permet au pouvoir adjudicateur de retenir les entreprises, dont le détail figure ci-dessous, pour un montant total de 51 000,30 € HT soit 61 200,36 € TTC :

- Lot 1 Gros œuvre – GCBAT 39210 DOMBLANS 30 000,00 € HT
- Lot 2 Menuiserie – PEGUILLET 39120 LONGWY SUR LE DOUBS 12 841,50 € HT
- Lot 3 Plomberie – DME 39570 COURLAOUX 2 893,00 € HT
- Lot 4 Plâtrerie Cloisons Peinture –BONGLET 39000 LONS LE SAUNIER 2 650,80 € HT
- Lot 5 Sol souple – PRIMATESTA 39000 LONS LE SAUNIER 2 615,00 € HT

Délibération N° 3/20/11/2020	Date : 20/11/2020
Vu les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet Considérant les résultats de la consultation Entendu les propositions faites	Le conseil municipal Prend note du choix des entreprises retenues pour un montant de 51 000,30 € HT, Autorise Monsieur le Maire à passer les marchés avec les entreprises retenues, Délègue au Maire tous les pouvoirs dévolus à l'acheteur par le Code de la commande publique, nécessaires à la passation et l'exécution dudit marché, y compris la passation des avenants quel que soit leur montant, dans la limite des crédits inscrits au budget

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	13	13	0	0

8) ACHAT DE MATERIEL AVEC L'ASSOCIATION FONCIERE

Monsieur le Maire explique que lorsque l'AF avait monté son budget, le 31 01 2020, il avait été intégré dans ce dernier, en investissement, une somme de 35 000€ pour l'achat d'une tractopelle puisque celui-ci est utilisé pour grande partie pour maintenir en état les chemins de l'AF, entretenir les fossés et autres opérations.

La commune envisageait de renouveler son matériel roulant et avait demandé à Pascal Febvre et Raphael Gautheron de mener des investigations sur ces matériels.

Pascal Febvre fait une présentation des différentes solutions proposées et indique celle qui a fait l'unanimité au bureau d'adjoints :

Réparer le tracteur actuel qui est adapté pour tous nos matériels :	8 000 € HT
Acheter un deuxième tracteur plus petit et adapté / chargeur : un tracteur 95 cv capot plongeant, toit visio, châssis court équipé d'un chargeur avec godet multi services, 5200 H année 2008	36 800 € HT

En intégrant la revente de la tractopelle nous serions dans le cadre du budget envisagé par l'AF et la commune.

Avantages avec cette solution :

- Le tracteur actuel reste opérationnel pour l'étrave à neige et l'épareuse (on évite de l'enlever et la remettre surtout lorsqu'il n'y a qu'un seul agent 1 seul agent)
- Le deuxième tracteur équipé du chargeur servirait à :

Tracter la remorque « chapiteau » + manutention avec chargeur = 1 seul agent opérationnel.

Tracter une remorque « mini-pelle » + travaux de terrassement avec le godet = possible avec un seul agent.

Utilisation de la faucheuse d'accotement (voir de l'épareuse en dépannage).

Elle a également été présentée au président de l'AF qui a donné un avis favorable et confirmé la participation financière de cette dernière dans cette affaire.

Il conviendra donc de passer une convention avec l'AF sur les modalités financières et d'utilisation des engins.

Délibération N° 4/20/11/2020	Date : 20/11/2020
Vu les explications données Entendu les propositions faites	Le conseil municipal après avoir délibéré approuve la proposition faite et mandate Mr le Maire pour effectuer tous les actes nécessaires

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	13	13	0	0

9) PREPARATION DU BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose au conseil l'état d'avancement du bulletin municipal

Nombre d'articles revenus associations : 6

Conseillers : 6

Structures autres rami, médiathèque :

Articles réclamés mais à venir : périscolaire, école, gym, anciens combattants, tennis, CPIE, Bresse Jura Foot

Au 15 décembre, nous devons remettre le fichier à l'éditeur.

10) TRAVAIL SUR LES PRIORITES COMMUNALES

Monsieur le Maire reprend le travail effectué lors de la journée d'intégration et le présente sous une forme différente permettant de mieux voir les éléments ressortis de ces réflexions.

Un travail par regroupement est effectué pour dégager les orientations et axes prioritaires qui conduiront à la politique d'investissement et il en est de même pour les actions de lien social et cela pour toute la durée de la mandature en cours. Après sa mise en forme, ce travail sera représenté aux conseillers pour validation et servira de feuille de route jusqu'en 2026.

11) POINT SUR LES TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle que les travaux concernant la réfection et les aménagements de la RD 38 sont stoppés à ce jour suite à un problème de remontée d'eau et de sol argileux. Par contre les travaux concernant le déplacement de la conduite sont en cours et devraient se terminer d'ici la fin du mois sauf intempéries.

Une information a été faite à tous les habitants pour leur expliquer les travaux et leur durée.

Une coupure d'eau sur une grande partie du bourg aura lieu le mercredi 25 à partir de 8 heures pour toute la journée. L'information a été mise sur intramuros et un avis sera mis dans le journal.

Une réunion le mercredi 25/11/2020 à 11 heures en mairie est prévue avec le département pour discuter des surcoûts occasionnés par ces travaux non prévus et la répartition financière.

Concernant les travaux dans le local Ridet : Nous allons pouvoir faire le transfert des tables et bancs dans les semaines prochaines. La partie centrale a déjà été réutilisée partiellement pour y ranger le matériel lourd des associations à savoir : les barbecues, les barnums, les allonges électriques, le petit congélateur, les friteuses, l'éclairage du chapiteau, les plateaux...

En face seront rangés : les fleurs à garder l'hiver, les tuyaux d'arrosage supplémentaires, le diable et divers autres outils ou matériels communs.

Dans la troisième partie se trouveront les décorations de Noël et autres

Une fois le rangement terminé dans le bâtiment Ridet, nous ferons également un recensement de ce qui est dans l'ancien hangar pour tenter de vider également ce local.

En ce qui concerne le hangar, nous regardons pour acheter une remorque pour placer à demeure le chapiteau.

La mise en place des décorations lumineuses sera, comme chaque année, faite par l'entreprise Mathey, la décoration devant les écoles par des bénévoles, la mise en place des guirlandes lumineuses sur les arbres par l'employé municipal.

12) URBANISME

Déclarations de travaux déposés :

BONJOUR Nicolas – 160 rue Sarrazin – Extension appenti

ROBERT Patrick – 130 Rue de Belle Pomme – Le Villarnier – Réhaussement et modification de la pente de la toiture

Déclaration de travaux acceptées : néant

Déclaration de travaux refusée : néant

Permis de construire déposés :

Le Gîte des GT Commenailles – 102 rue du Louvot – 39140 NANCE – Création de vélux 120 Rue des Essarts –

CHERTIER Adrien- 20 Rue du Pont de l'Epee- 39300 CHAMPAGNOLE – Construction d'une maison individuelle – Rue des Canes

Permis de construire acceptés : néant

Permis de construire refusé :

GRIBEL ROYDOR Romain – 200 route de Largillois – Le Grand Bois – Construction d'une maison individuelle

Certificats d'urbanisme déposés : néant

13) INFORMATIONS DIVERSES

Etang curtil chaffin : Daniel Auclair fait le compte rendu de sa rencontre avec la société Bresse nature qui propose de mettre un empierrement autour de l'étang en supprimant l'enrochement, un devis doit arriver prochainement, nous aurons donc 3 devis.

Dossier isolation des bâtiments : Jean Étienne Fortin explique que la commune peut bénéficier de l'isolation à 1 euro en passant par une demande des locataires. L'opération est en cours. Pour les salles communales concernées, l'isolation sera du projeté sauf pour la salle des fêtes où l'isolation est en rouleaux pour des questions d'accessibilité.

Aide aux commerces : Mr le Maire explique que nous pouvons, dans le cadre des nouvelles directives gouvernementales, pour ce deuxième confinement faire des allègements de loyer pour les commerces ayant subi une fermeture administrative. Après débat le conseil propose de faire au salon de coiffure et à l'école de musique 1 mois de loyer gratuit et demande qu'une délibération soit prise en ce sens.

Délibération N° 5/20/11/2020	Date : 20/11/2020
Après débat Vu les explications données Entendu les propositions faites	Le conseil municipal après avoir délibéré approuve la proposition faite d'accorder un mois de loyer gratuit au salon de coiffure Farandole et à l'école de Musique et mandate Mr le Maire pour effectuer tous les actes nécessaires

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	13	13	0	0

Le Maire,

Jean-Louis MAITRE